

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 7 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, P. GAILLARD (+proc de A. BASTIDE), S. CIVIER, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), JC. COURT, R. THIOLLIERE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT

Mesdames M. ALLAMEL (+ proc de J. DURIEU), F. DUMAS, MN. DURAND (+ proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 01/02/2019

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, P. MAISONNEUVE et Mesdames M. DUBOIS F. NOGIER, P. ROUX et N. BARACAND.

En présence des suppléants non votants :

Objet : Marché à procédure adaptée 2018-17. Aménagement d'une aire de sport et de loisirs à Vesseaux

Est rappelé le programme de travaux visant à aménager une aire de sport et de loisirs à Vesseaux et la délibération n° DEL 31052018-2 approuvant l'APD de cette opération à 650 000€ HT.

Monsieur le Président informe ensuite l'assemblée, qu'à l'issue de la consultation passée en procédure adaptée, la première analyse des offres, en date du 21 janvier 2019 a conclu à la nécessité :

- d'engager une négociation avec les entreprises soumissionnaires aux lots 1, 3, 5 et 9 car leurs offres se sont avérées supérieures aux estimatifs établis par le maître d'œuvre.
- d'attendre, pour le lot 2, et bien que les offres soient supérieures à l'estimatif, le résultat de la négociation pour définir la suite réservée au lot 2 qui dépend directement du lot 1 ;
- de ne pas engager de négociation pour le lot 10 au vu de la seule offre reçue, trop supérieure à l'estimatif du maître d'œuvre et en raison de l'absence de concurrence.

Il est de plus précisé, que pour les lots 4/6/7 et 8, les offres étant inférieures aux estimatifs, la négociation n'a pas été sollicitée.

Sont ensuite présentés les classements définitifs, issus de la seconde analyse du 6 février 2019, après négociation et sur la base des critères de sélection énoncés dans le règlement de la consultation :

- **Critères de sélection** : 1 : le prix pour 40 %
2 : la valeur technique de l'offre pour 60 %,

LOTS	ESTIMATIF	OFFRE ht	OFFRE NEGOCIEE ht	NOTE FINALE	CLASSEMENT FINAL
LOT 01 - TERRASSEMENT / VRD / CLOTURES / MOBILIERS	260 000,00 €				
SATP AUBENAS		367 171,78 €	356156,62	17,97	2
PRO ARDECHE TP RUOMS		325 954,50 €	319116,27	18,8	1
LOT 02 - MACONNERIE / GROS-OEUVRE	80 000,00 €				
PRO ARDECHE TP RUOMS		91 332,01 €			1
TOGNETTY AUBENAS		113 726,32 €			2
LOT 03 - SKATEPARK (MACONNERIE - SERRURERIE)	81 000,00 €				
E2S COMPANY ROQUEMAURE		167 278,37 €	132467,23	16,82	2
CBTS MONTPELLIER		115 728,11 €	99674,05	17,6	1
LOT 04 - CHARPENTE BOIS / COUVERTURE METALLIQUE / ZINGUERIE	23 500,00 €				
MOULIN CHARPENTES AUBENAS		36 289,78 €		14,57	2
BMS AUBENAS		22 546,10 €		18,8	1
LOT 05 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM / SERRURERIE	70 000,00 €				
Construction métallique du vivarais (Aubenas)		72 356,03 €		17,6	1
Roumanet (Aubenas)		77 485,45 €	n'ont pas répondu à la négociation	17,07	3
Menuiserie Laurent		90 109,40 €		17,22	2
Inox Alu (Loriol)		122 141,23 €		15,54	5
Batiman (Aubenas)		89 651,73 €		16,06	4
LOT 06 - PLATRERIE / PEINTURE / MENUISERIES INTERIEURES	38 500,00 €				
Buscema (Ailhon)		36 971,84 €		17,6	1
TOGNETTY (Aubenas)		46 502,10 €		17,16	2
LOT 07 - CARRELAGES / FAIENCES	14 000,00 €				
DAVID CARRELAGE (le teil)		18 710,51 €		16,78	2
CGR (aubenas)		13 981,73 €		18,8	1
LOT 08 - REVETEMENT DE FACADE	7 000,00 €				
CAF CONSTRUCTION (décines)		8 311,23 €		17,08	3
ORACKI (Valence)		7 075,33 €		16,98	4
Montelimar Façade (St Paul 3 chateaux)		8 206,58 €		18,36	2
Sun Façades (Bourg les valence)		6 528,84 €		20	1
LOT 09 - ELECTRICITE CFO / CFA	55 000,00 €				
ROBERT (Ucel)		49 266,00 €	49266	20	1
SNEF (Aubenas)		55 808,04 €	55000	19,06	2
LOT 10 - PLOMBERIE / SANITAIRES / CVC	21 000,00 €				
ESTEVE (Labégude)		34 349,00 €		14	1

Au vu du classement présenté ci-dessus, et sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer les marchés à intervenir pour les lots ci-dessous, avec les entreprises :
 - lot 4 : BMS pour un montant HT de 22 546.10 €
 - lot 5 : CMV pour un montant HT de 72 356.63 €
 - lot 6 : BUSCEMA..... pour un montant HT de 36 971.84 €
 - lot 7 : CGR..... pour un montant HT de 13 981,73 €
 - lot 8 : SUN FACADE pour un montant HT de 6 528.84 €
 - lot 9 : ROBERT..... pour un montant HT de 49 266.00 €

-Déclare 'inacceptables', les offres concernant les lots 1, 2,3 et 10.

-Charge le Président de lancer une nouvelle consultation en procédure adaptée pour les lots 1,2, 3 et 10.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 8 février 2019

Le Président, Louis BOUTIER

Accusé de réception en préfecture

097205573245-20190207-DEL07022019-11-

DE

Date de télétransmission : 11/02/2019

Date de réception préfecture : 11/02/2019